#SYNDICATGJ

Le Syndicat des Gilets Jaunes

Nous sommes indépendants car nous ne recevons **AUCUNE SUBVENTION** des Etats et des patrons.

Nous sommes incorruptibles car chaque représentant a un **MANDAT IMPÉRATIF ET RÉVOCABLE.**

Nous sommes DÉMOCRATIQUES parce que **CHAQUE ADHERENT REPRESENTE UNE VOIX.**

QUI SOMMES NOUS ?

Fondé par des syndicalistes révoltés et expérimentés, le Syndicat GJ est né du Mouvement des Gilets Jaunes et porte ses revendications pour reconstruire un contre pouvoir exigeant et humaniste dans le monde du travail.

Notre pays a basculé dans l'autoritarisme avec des privations de droits, de libertés, de la manipulation de masse et des réformes toxiques.

Nous sommes tous cocernés, tous menacés.

Harcèlements, pressions, suspensions de salaire, pertes d'emploi auront pour effets l'augmentation de la précarité, de la pauvreté, de la souffrance et des vies brisées.

Nous combattons les injustices, les inégalités, la misère et toutes les formes d'exclusion pour que chacun ait droit à une vie digne et heureuse, libre et éclairée.

C'est par la fraternité que nous retrouverons l'égalité et la liberté !

Pourquoi adhérer ?

Pour avoir accès à nos équipes de juristes gratuitement et à nos avocats à tarif préférentiel.

Pour être conseillé(e) et soutenu(e) dans le travail en cas de besoin.

Pour créer un immense rapport de force et virer les collabos.

Les ressources financières du Syndicat GJ sont les cotisations des adhérents.
L'adhésion est confidentielle, votre employeur ne le sait pas.
Le montant de l'adhésion est juste car il est proportionnel à votre revenu : chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

https://www.syndicatgj.fr/

07 56 95 1789

LE SYNDICAT GJ
contact@syndicatgj.fr

MADAME / MONSIEUR

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

.....

CODE POSTAL : .....

VILLE : .....

TELEPHONE : .....

E-MAIL : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

ENTREPRISE / ENSEIGNE : .....

ADRESSE ENTREPRISE : .....

.....

Vous êtes Cadre : OU / NON

BULLETIN D'ADHESION

Le Syndicat des Gilets Jaunes (SGJ)

La cotisation mensuelle équivaut à 0,85% de votre revenu mensuel net.

Le minimum de cotisation est de 6 €

La cotisation est prélevée tous les 5 du mois (5 janvier, 5 février, 5 mars, etc.)

INDIQUEZ VOTRE COTISATION MENSUELLE ..... €

Le montant de ma cotisation = mon revenu mensuel net × 0,85%.

Exemple : Si votre revenu mensuel net est de 1200 €, votre cotisation mensuelle sera de : 1200 × 0,0085 = 10,20 €

NB : Après déduction fiscale de 66 % : vous cotisez réellement 3.47 € par mois.

A RENVOYER AU
Syndicat GJ
6 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 PARIS

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence Unique du Mandat (RUM)
(ne pas remplir ; il vous sera attribué automatiquement)

#SGJ

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SGJ à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SGJ.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines après la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

ICS : FR52ZZZ881D30

VOTRE NOM, PRENOM ET ADRESSE

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

.....

C.P : .....VILLE : .....

LES COORDONNEES DE VOTRE COMPTE A DEBITER

IBAN : Numéro International du compte Bancaire

BIC : Code international d'identification de votre banque

TYPE DE PAIEMENT Paiement Récurrent (Répétitif).
Nota Bene : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

Fait à :

Le :

Reçu pour paiement :

SIGNATURE

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivant de la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.